

### Réunion du 15 septembre 2017

#### P.V. n° 5

**Président** : M. GUIGNARD.

**Présents** : MM. GIRAUD - BOESSO – DEL MOLINO – SUAREZ.

**Excusés** : MM. GUIGUEN – PERRIN - CHARBONNIER – RENAUT.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

\*\*\*\*\*

### COUPE DE FRANCE

#### 3<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 87 matches de ce tour, donc sans les 2 rencontres ci-dessous :

Afin d'être à jour pour le 4<sup>ème</sup> tour, les 2 matches en retard de ce 3<sup>ème</sup> tour sont fixés ainsi :

- La Jeanne d'Arc de Dax / A.S. Pontoise : **le samedi 16/09/2017 à 20h00**
- C.S. Naintré / Eveil Le Tallud : **le samedi 16/09/2017 à 20h00.**

#### Calendrier du 4<sup>ème</sup> tour :

**47 matches : 89 vainqueurs du 3<sup>ème</sup> tour + 5 exempts (clubs de National 2).**

La Commission procède à la constitution de **3** groupes géographiques puis le tirage est effectué en soirée au siège du Crédit Agricole Charente-Périgord à Soyaux (Charente).

Merci au Crédit Agricole pour le prêt de la superbe salle.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 à 15h00** ou le **SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul après prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

#### **Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

#### **FORFAIT RECETTE PART LFNA : 50,00 € (débités sur le compte du club)**

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

Jusqu'au 5<sup>ème</sup> tour, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !**

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** ne s'applique plus (**DEUX PREMIERS TOURS SEULEMENT**).  
Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer** au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.

### COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

#### 3<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 164 matches de ce tour (\* **sauf celui ci-dessous qui est transmis à la C.R. Litiges**) **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour** avec les dossiers suivants :

\* **Match n° 19921918** . F.C. Barpais / Landes Girondines F.C. du 09/09/2017

La Commission a transmis ce dossier à la C.R. Litiges pour examen.

**Match n° 19924023** . Entente St-Sornin Nieulle sur Seudre Le Gua / E.S. Bruges du 10/09/2017

Courriel de l'É.S. Bruges du 08/09/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'É.S. Bruges** et dit l'Entente St-Sornin Nieulle sur Seudre Le Gua qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à l'É.S. Bruges.

#### Calendrier du 4<sup>ème</sup> tour :

**123** matches avec 164 vainqueurs du 3<sup>ème</sup> tour + 82 exempts.

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral.

**Précision** : c'est le club visiteur qui doit changer de maillots en cas de couleurs

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 à 15h00** ou le **SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

**Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants.**

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

**FORFAIT RECETTE PART LFNA : 20,00 € (débités sur le compte du club)**

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

Jusqu'aux 1/8<sup>èmes</sup> de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPACANTS s'applique.**

## COUPE DE FRANCE FEMININE

### Systeme de l'épreuve

**45 engagées** (y compris les F.C. Girondins de Bordeaux et l'A.S.J. Soyaux Charente (CFF D1) qui ne font pas partie des tours régionaux).

**08/10/2017** - 1<sup>er</sup> tour : 19 matches avec 38 clubs

**29/10/2017** - 2<sup>ème</sup> tour : 12 matches avec 19 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour + 5 exempts B

**19/11/2017 (dernier tour régional)** - 3<sup>ème</sup> tour : 6 matches avec 12 vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour.

Exempt A (2) :

**CFF D1** : Girondins de Bordeaux F.C. et A.S.J. Soyaux Charente.

Exempts B (5) :

- **5 clubs de Féminines Régional 1** (suite au parcours dans cette coupe en 2016/2017) :
  - o Limoges Landouge Foot
  - o F.C.E. Mérignac Arlac
  - o Bergerac Périgord F.C.
  - o E.S. Eysinaise
  - o E.S. des Trois Cités Poitiers.

### Calendrier du 1<sup>er</sup> tour :

**19 matches** avec 38 clubs.

La Commission procède à la constitution de            groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 8 Octobre 2017 à 15h00**.

## CHAMPIONNATS

### FEMININES REGIONAL 2 - SECTEUR AQUITAIN

#### Poule A

- Suite au courriel des **Genets d'Anglet Football** du 12/09/2017, informant de son **retrait dans ce championnat**, suite à un problème d'effectif, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe 2 seront exempts aux dates prévues au calendrier. Frais de dossier de 45 euros au débit des Genets d'Anglet Football.

#### Poule C

- Suite au courriel de **Trélissac F.C.** du 10/09/2017, informant de son **retrait dans ce championnat**, suite à un manque d'effectif, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe 2 seront exempts aux dates prévues au calendrier. Frais de dossier de 45 euros au débit de Trélissac F.C.

## PRECISIONS SUR LES DEMANDES DE REPORTS DE MATCHES

Suite à des demandes de clubs, la Commission précise que les motifs qui sont recevables pour reporter une rencontre sont :

- Intempéries
- décès touchant une équipe
- cas de force majeure
- éventuellement voyage scolaire avec fourniture d'une attestation de l'établissement et accord du club adverse. La Commission décidera de reporter ou non la rencontre compte-tenu du nombre d'absents.

Le motif « **éducateur ou dirigeant de l'équipe absent** » n'est pas recevable car **un club évoluant en Ligue doit être capable de pallier à cette absence.**

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Président,  
**Daniel GUIGNARD**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**